



RECRUTEMENT SECURITE ECOLES

Poste à pourvoir à la Mairie de Villepinte :

Nous pouvons vous proposer un poste de vacataire rémunéré à l'heure selon service fait :

A LA DIRECTION DES SERVICES PREVENTION -TRANQUILLITE – Agent chargé de la sécurité des enfants aux traversées des Points Ecoles

SERVICE : Police Municipale

Placé sous l'autorité directe du chef du service des Parcs et Jardins et Sécurité Points Ecoles, vous aurez en charge la sécurité des enfants seuls ou accompagnés et celle des parents traversant sur le passage protégé. Vous avertirez les automobilistes par déplacements sur la chaussée et par gestes à l'aide d'une raquette « stop » en prévoyant et anticipant leurs réactions.

Compétences requises : Notions du Code de la Route, (permis de conduire recommandé) connaissance des publics fréquentant les établissements scolaires; capacité d'écoute; disponibilité et discrétion.

Contraintes du poste : Etre facilement joignable et réactif pour assurer un remplacement d'une personne absente sur son point école.

Obligation du port des équipements de dotation, à savoir, parka ou chasuble à haute visibilité, raquette stop, sifflet, gants blancs, casquette.

Travail sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) uniquement pendant les périodes scolaires, journée de travail découpée en 4 vacations de 45 minutes et une vacation de 30 minutes pour les écoles pourvues d'études.

Les horaires de travail sont de :

- 08h00 à 08h45 - 11h15 à 12h00
- 13h00 à 13h45 - 16h15 à 17h00
- 17h45 à 18h15 (étude)

Ces horaires représentent 3h00 par jour et 12h00 par semaine pour les écoles sans sorties d'études, 3h30 par jours et 14h00 par semaine pour les écoles avec sorties d'études.

Pour tous renseignements, les candidats pourront contacter **Monsieur JUNCAROL Antoine**, Chef du service des Parcs et Jardins, Agents Points Ecoles, au **07 85 03 03 65** et vous pouvez envoyer vos candidatures par mail avec lettre de motivation et CV à :

courrier@ville-villepinte.fr